

VIDE GRENIER

RESTAURATION SUR PLACE



27 AVRIL 2025
08H00 - 18H00



PARKING COUVERT & EXTÉRIEUR

SUPER U



INFORMATIONS/RÉSERVATIONS

BEILLEVAIRE Régis : 06.85.90.45.54
evenements.esbfootball@gmail.com

Réservation Vide Grenier Bellevigny -27 avril 2025



Personne Physique:

Je soussigné(e),

NOM:

PRENOM:

Né(e) le:

à:

Adresse complète:

Code Postal:

Ville:

Téléphone:

Email:

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivré le / / par la préfecture de :

Déclare sur l'honneur:

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels ou usagés (article L310-2 du code du commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature sur l'année civile (article R321-9 du code pénal)

RESERVATION:

La réservation s'effectue par emplacement de parking (soit environ 2.50 mètres de large par 4.5 mètres de profondeur) au prix de 10€ l'emplacement sous le parking couvert ou bien de 8€ l'emplacement sur le parking extérieur.

Le stationnement d'un véhicule nécessite 2 emplacements minimum.

La réservation est effective lorsque le dossier est complet (bulletin d'inscription complété, signé et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'ESB Football ou bien par espèce) et est à renvoyer chez:

BEILLEVAIRE Régis
13 rue des Charmes, Belleville sur Vie
85170 BELLEVIGNY
06/85/90/45/54
evenements.esbfootball@gmail.com

- nombre d'emplacement sous le parking couvert: _____ x 10€= _____ €

- nombre d'emplacement sous le parking extérieur: _____ x 8€= _____ €

Signature:

fait à:

le:

Réservation Vide Grenier Bellevigny -27 avril 2025

Professionnel:



Je soussigné(e),

Raison Sociale:

N°R.C.S: de:

Adresse siège social:

Fonction du représentant:

NOM: PRENOM:

Né(e) le: à:

Adresse complète:

Code Postal: Ville:

Téléphone:

Email:

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivré le / / par la préfecture de :

Déclare sur l'honneur:

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels ou usagés (article L310-2 du code du commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature sur l'année civile (article R321-9 du code pénal)

RESERVATION:

La réservation s'effectue par emplacement de parking (soit environ 2.50 mètres de large par 4.5 mètres de profondeur) au prix de 10€ l'emplacement sous le parking couvert ou bien de 8€ l'emplacement sur le parking extérieur.

Le stationnement d'un véhicule nécessite 2 emplacements minimum.

La réservation est effective lorsque le dossier est complet (bulletin d'inscription complété, signé et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'ESB Football ou bien par espèce) et est à renvoyer chez:

BEILLEVAIRE Régis
13 rue des Charmes, Belleville sur Vie
85170 BELLEVIGNY
06/85/90/45/54
evenements.esbfootball@gmail.com

- nombre d'emplacement sous le parking couvert: _____ x 10€= _____ €
- nombre d'emplacement sous le parking extérieur: _____ x 8€= _____ €

Signature:

fait à:
le:

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER 2025



- 1- Le vide grenier est organisé par le club : ES BELLEVIGNY FOOTBALL. Il est ouvert aux particuliers et aux professionnels (10 maximum) .
- 2- **L'organisateur ne fournit aucun matériel** sauf 1 sac poubelle.
- 3- L'accueil des exposants se fera à partir de 6H00. Aucune circulation de véhicule ne sera autorisée sur le site de 8h à 18h
- 4- **Le placement des exposants sera effectué en amont du vide grenier par date de réception du bulletin d'inscription complet accompagné de son règlement.**
- 5- **Il n'y aura pas de réservation possible le jour de l'évènement**
- 6- Le stationnement d'un véhicule sur un emplacement n'est possible qu'avec une réservation de 2 places minimum. Dans le cas contraire, le véhicule devra être stationné à l'extérieur du vide grenier (**taille d'un emplacement : environ 2.5m de large par 4.5m de profondeur**)
- 7- L'ouverture au public se fera à 08H00. Aucune vente ne sera autorisée avant cet horaire.
- 8- **La vente de produits alimentaires à consommation immédiate (sandwichs, confiserie, boissons, etc...) sur les emplacements est strictement interdite.**
- 9- Le vide grenier se terminera à 18H00. Aucun véhicule ne sera autorisé à sortir du site avant. **Vous devrez laisser votre emplacement propre, sans aucun dépôt sauvage.**
- 10- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenant pendant la manifestation.
- 11- L'organisateur se réserve le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure. Aucun remboursement de l'inscription-réservation ne sera réalisé.
- 12- La réglementation des « ventes au déballage » impose à chaque exposant de fournir à l'organisateur :
 - Une fiche d'inscription-réservation complétée et signée.
 - Le règlement du nombre d'emplacement réservés
- 13- L'organisation vous remettra un bon pour 1 café
- 14- Un bar, un service restauration et des toilettes sèches seront également à votre disposition